

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Paris, le 21/10/2021



**JEAN-BAPTISTE DJEBBARI ET AGNES PANNIER-RUNACHER ONT REUNI LE 2<sup>ème</sup> COMITE INTERMINISTERIEL DE LA LOGISTIQUE ET ONT PRESENTE 13 MESURES POUR LE SECTEUR ET LANCENT L'APPEL A PROJETS « LOGISTIQUE 4.0 »**

**Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, ont réuni ce jour les acteurs de la filière logistique à l'occasion du deuxième Comité Interministériel de la logistique, qui s'est tenu ce jeudi 21 octobre sur le campus d'Euralogistic à Hénin-Beaumont (62), un an après son installation.**

Les ministres ont tenu à saluer le travail exemplaire accompli durant la crise par l'ensemble des acteurs de la chaîne logistique, forte de près de 2 millions d'emplois et de 150 000 entreprises. Maillon essentiel du bon fonctionnement de nos approvisionnements, la logistique est un secteur stratégique pour notre économie, qui représente 10% de la richesse nationale.

### **13 nouvelles mesures pour la logistique**

13 nouvelles mesures ont été annoncées par les ministres à l'occasion de ce comité interministériel, afin de faire de la logistique un levier de compétitivité dans la relance économique de la France, et un acteur majeur de la transition environnementale.

Parmi ces mesures :

- **Le lancement d'une stratégie en faveur d'une logistique urbaine durable** à l'occasion de la remise du rapport de la mission confié à Anne-Marie Idrac, présidente de France Logistique, Anne-Marie Jean, vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg et à Jean-Jacques Balzan, adjoint au maire de Toulouse.
- **La présentation de 49 « Territoires de Logistique »** promus par les collectivités locales et présentant des facilités d'implantation pour les porteurs de projets (via la logique « clés en main » ou l'éligibilité au fonds friches), dans l'optique d'un usage plus sobre du foncier.

- **Le lancement de conférences régionales de la logistique** qui permettront d’anticiper et d’accompagner les collectivités locales dans l’identification au plus près des territoires des besoins et de l’offre en matière de sites logistiques.
- **La publication de l’appel à projet (AAP) « Logistique 4.0 »**, doté d’un budget prévisionnel de 90M€ dans le cadre de la stratégie d’accélération « digitalisation et décarbonation des mobilités » du PIA 4. Cet AAP cible 3 besoins : (i) la digitalisation des chaînes logistiques, (ii) la transition vers des chaînes logistiques écologiquement durables, (iii) **l’automatisation des chaînes logistiques**.

### **Présentation de l’appel à projets « Logistique 4.0 »**

Le secteur de la logistique doit contribuer à renforcer la résilience économique de la France et répondre aux enjeux des évolutions sociétales qui l’impactent fortement. Ces dernières ont notamment été amplifiées par la crise COVID ainsi que par changement sociétal des modes de consommation de la dernière décennie

L’appel à projets cible trois besoins :

#### **1. La digitalisation des chaînes logistiques**

L’AAP vise à améliorer la compétitivité des transports de marchandises, depuis les portes d’entrée / sortie sur le territoire jusqu’à la livraison du dernier kilomètre. Cet objectif constitue un facteur-clé pour renforcer le développement économique des entreprises industrielles comme commerciales, des territoires, des ports, des hubs multimodaux et de leurs axes logistiques et redonner à la France une place de premier rang dans ce domaine.

Les projets attendus concernent des solutions de digitalisation, offrant des innovations technologiques ou organisationnelles renforçant la souveraineté, la compétitivité économique et écologique et la sûreté de la chaîne logistique.

#### **2. La transition vers des chaînes logistiques écologiquement durables**

L’AAP retient plusieurs leviers d’innovation : information et responsabilisation du consommateur, relocalisation et industrialisation de nouvelles filières ou encore optimisation des flux logistiques.

Les projets attendus doivent accélérer le développement de solutions innovantes d’optimisation des chaînes logistiques, dont les bénéfiques sont à la fois économiques et écologiques. L’ensemble de la chaîne logistique (transport, entreposage, emballage, suivi, etc.) est considéré.

#### **3. L’automatisation des chaînes logistiques**

L’automatisation est un levier majeur d’amélioration de la performance des chaînes logistiques, et doit intégrer la complexité induite par le caractère transversal et multimodal de leur conception.

En complément de l’appel à manifestation d’intérêt « Ferroviaire » et de l’appel à projets « Mobilités routières automatisées et infrastructures de services connectées et bas carbone » de la stratégie d’accélération (qui couvrent les domaines routiers et ferroviaires de l’automatisation des systèmes de transports), l’AAP « Logistique 4.0 » concerne plus spécifiquement l’automatisation des segments maritimes et fluviaux des corridors logistiques, ainsi que des plateformes aéroportuaires et de leurs engins de pistes par exemple, et l’intégration des segments dans un

concept global d'automatisation de la chaîne logistique multimodale de bout en bout. Il s'agit en particulier de traiter les interfaces en rupture de charge et avec les entrepôts, eux-mêmes engagés dans une accélération de leur modernisation, et la logistique du dernier kilomètre.

L'appel à Projets est ouvert<sup>[1]</sup> le 21/10/2021. Il s'organise en deux relevés :

- 1<sup>er</sup> relevé :
  - clôture du pré-dépôt des candidatures le 15/12/2021 à 12h00 ;
  - clôture du dépôt des candidatures le 15/02/2022 à 12h00.
  
- 2<sup>ème</sup> relevé :
  - clôture du pré-dépôt des candidatures le 15/03/2022 à 12h00 ;
  - clôture du dépôt des candidatures le 15/05/2022 à 12h00.

**Jean-Baptiste Djebbari**, ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des Transports. :

*« Le secteur logistique n'est pas seulement indispensable à notre économie, il est indispensable à nos vies. Sa décarbonation doit devenir une réalité. Nous nous donnons les moyens de la concrétiser : avec la stratégie nationale pour le fret ferroviaire ; avec nos investissements exceptionnels en faveur du fluvial et du verdissement du transport routier ; et avec l'appel à projets du PIA4 que nous lançons ce jour. »*

**Agnès Pannier - Runacher**, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie :

*« La compétitivité logistique est un levier de notre compétitivité industrielle. La réindustrialisation de la France suppose que nous portions notre chaîne logistique aux avant-postes en matière d'efficacité, d'empreinte environnementale et de numérisation. Avec les annonces de ce CILOG, nous adressons un signal fort aux près de 2 millions de femmes et d'hommes qui s'assurent chaque jour que les biens sont acheminés à travers notre territoire. Ils ont soutenu notre économie durant la crise ; aujourd'hui, le Gouvernement investit davantage encore dans le développement de cette filière d'avenir. »*

**L'appel à projets est ouvert jusqu'au 15/05/2022**

**Pour télécharger le cahier des charges de l'appel à projets :**

**<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211021/logistique2021-188>**

## **A propos de la logistique**

Avec 10 % de création du PIB français et 150 000 entreprises, la filière de la logistique en France est un maillon fondamental pour l'économie française. Elle compte 1,8 millions d'emplois répartis sur l'ensemble du territoire et 370 000 emplois de manutention à pourvoir à l'horizon 2030, ce qui en fait un ressort clé de la relance.

La France bénéficie d'une position géographique privilégiée pour desservir l'Europe et ses partenaires économiques par les voies terrestres, maritimes, fluviales et aériennes grâce à ses 4 grandes portes internationales (Le Havre, Dunkerque, Marseille, Roissy-CDG) et ses 3 axes logistiques stratégiques majeurs (axe Méditerranée Rhône-Saône, axe Seine et axe Nord). Cependant, la chaîne logistique française est de plus en plus concurrencée par ses voisins européens qui ont fait de la logistique un secteur clé de leur économie.

## **À propos du Programme d'investissements d'avenir**

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, le PIA finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'État. Le quatrième PIA (PIA4) est doté de 20 Md€ d'engagements sur la période 2021-2025, dont 11 Md€ contribueront à soutenir des projets innovants dans le cadre du plan France Relance. Le PIA continuera d'accompagner dans la durée l'innovation, sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d'avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l'indépendance de notre économie et de nos organisations. »

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi> Nous suivre sur [@SGPI\\_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

## **L'ADEME EN BREF**

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Retrouvez en ligne :

[Le communiqué de presse](#)

[Le dossier de presse](#)

### **Contacts presse :**

**Service presse de Jean-Baptiste Djebbari,**

**Ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique  
chargé des transports**

Tél : 01 40 81 77 57

Mél : [secretariat.beyret@transport.gouv.fr](mailto:secretariat.beyret@transport.gouv.fr)

### **Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher**

**Ministre déléguée auprès du ministre des Finances, de l'Economie et de la Relance  
chargée de l'Industrie**

01 53 18 44 38

[presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)

### **Secrétariat général pour l'investissement**

01 42 75 64 58

[presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

### **ADEME**

01 58 47 81 28

[ademepresse@havas.com](mailto:ademepresse@havas.com)

